



Date de dépôt : 09/09/2024

Demandeur : Monsieur VIAL JACQUES

Pour : Construction d'une piscine de 7m X 3m

Adresse du terrain : 31 RUE DES IRIS à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/060
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 09/09/2024 par Monsieur VIAL JACQUES demeurant 31 RUE DES IRIS à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 09/09/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la construction d'une piscine de 7m X 3m
- Sur un terrain situé 31 RUE DES IRIS à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 18 septembre 2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT